Deux mois avec sursis requis contre Brigitte Bardot pour incitation à la haine raciale

15/04/2008 à 17h31

Deux mois de prison avec sursis et 15.000 euros d'amende ont été requis mardi devant le tribunal correctionnel de Paris à l'encontre de Brigitte Bardot, poursuivie pour incitation à la haine envers la communauté musulmane.



En décembre 2006, l'ancienne actrice avait adressé une lettre à Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, où elle réclamait que les animaux tués par les musulmans lors de l'Aïd el-Kebir soient étourdis avant d'être saignés. Ce courrier avait été publié dans le magazine Info-Journal et distribué aux sympathisants de la Fondation Brigitte Bardot.

Dans cette lettre, elle écrivait: "Il y en a marre d'être menés par le bout du nez par toute cette population qui nous détruit, détruit notre pays en imposant ses actes".

suite